

Comores

En dépit d'une conjoncture internationale marquée par la poursuite de la crise de la zone euro, les Comores devraient bénéficier d'une croissance positive estimée à 2.7 % en 2012 contre 2.6 % observés en 2011.

En l'absence d'une véritable dynamique au niveau des exportations, la demande intérieure continuera de constituer le principal moteur de la croissance qui atteindrait 3.2 % en 2013 et 3.8 % en 2014 avec, à la clé, une aggravation prévisible du déficit du compte courant.

Les Comores disposent d'un potentiel important en matière de ressources naturelles. Mais, faute d'une mutation structurelle de l'économie du pays, ces ressources sont insuffisamment exploitées pour contribuer efficacement à la croissance.

Vue d'ensemble

En dépit d'une conjoncture internationale marquée par la poursuite de la crise de la zone euro, la croissance aux Comores devrait atteindre 2.7 % en 2012, portée par les bons résultats des exportations agricoles, le maintien des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur des transports (routes et ports) et la demande intérieure, soutenue par les envois de fonds des émigrés. La relance attendue de l'investissement public dans les infrastructures économiques et sociales (énergie, eau, transports, santé et éducation) à la suite de l'accession des Comores, fin 2012, au point d'achèvement de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) devrait susciter un effet d'entraînement positif sur l'investissement privé qui devrait s'accroître de 9 % en 2013 et en 2014.

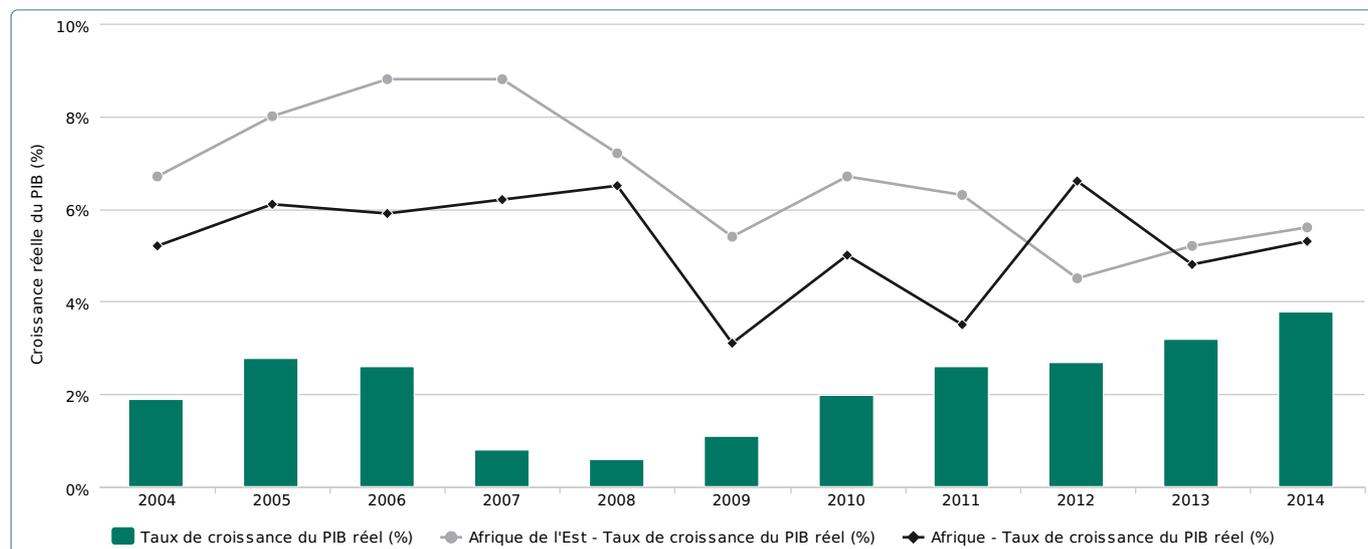
En l'absence d'une politique monétaire stricte menée par la Banque centrale des Comores (BCC) pour maîtriser les prix, la croissance risque toutefois d'être génératrice d'inflation en raison du maintien attendu de la demande intérieure, portée par les transferts de fonds des émigrés, et les importations de biens d'équipement nécessaires à la mise en œuvre des travaux de réhabilitation des infrastructures.

La poursuite de la croissance dépendra également d'une amélioration significative du climat des affaires. Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, les Comores se classent en 2013 au 158^e rang sur 185 pays, le même qu'en 2012. Le pays enregistre, certes, un gain de 12 places pour les délais et le coût de l'enregistrement des propriétés et de 3 places pour la création d'entreprise¹ mais il régresse dans la quasi-totalité des autres domaines. Une amélioration pourrait toutefois survenir à partir de 2014 grâce à l'assistance technique fournie par la Société financière internationale (SFI).

La politique de relance ciblée sur les infrastructures économiques et sociales et l'amélioration du capital humain devraient agir de manière positive sur l'emploi des jeunes non qualifiés. Toutefois la mise en œuvre d'une politique volontariste de formation de la main d'œuvre locale avec ses effets attendus sur l'emploi ne devrait pas être effective avant 2014.

A l'inverse d'autres économies insulaires de la sous-région de l'océan Indien (Maurice, Seychelles), l'économie comorienne n'a pas encore entamé de réelle mutation structurelle. La forte instabilité politique, le manque de moyens budgétaires et l'absence d'une vision stratégique à long terme de la part des pouvoirs publics en matière de développement durable et de gestion optimale des ressources naturelles ont entraîné une dégradation accélérée des principales ressources formant la base économique du pays (terres, biodiversité et ressources marines).

Figure 1: Taux de croissance du PIB réel 2013 (E)



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932815929>

Tableau 1 : Indicateurs Macroéconomiques

	2011	2012	2013	2014
Taux de croissance du PIB réel	2.6	2.7	3.2	3.8
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1.5	1.6	2.1	2.7
Inflation IPC	6.8	5.6	3	2.7
Balance budgétaire % PIB	-1.8	-2.3	-3	-3.4
Balance courante % PIB	-13.6	-14.7	-15.8	-17.3

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932818646>

Développements récents et perspectives

Tableau 2 : PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2007	2010
Agriculture, sylviculture et pêche	-	-
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	40.8	39.6
Construction	5.2	5
Electricité, gaz et eau	1.6	1.5
Electricité, eau et assainissement	-	-
Extractions	-	-
Finance, assurance et solidarité sociale	-	-
Finance, immobilier et services aux entreprises	1.6	3.7
Services des administrations publiques	-	-
Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs	100	100
Industries manufacturières	4.1	5.2
Mines	0	0
Autres services	0.5	0.5
Administration publique et services personnels	-	-
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	13.6	12.4
Administration publique, éducation, santé et travaux sociaux, services communautaires, sociaux et personnels	-	-
Services sociaux	-	-
Transports, entreposages et communications	5	4.6
Transport, communications et information	-	-
Vente en gros et de détail, hôtels et restaurants	27.6	27.5
Vente en gros et de détail, immobilier	-	-

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932819634>

Dans un contexte marqué par la poursuite de la crise de la dette au sein de la zone euro, les tensions sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires et les fluctuations de l'activité économique mondiale, la croissance du PIB aux Comores devrait s'établir à 2.7 % en 2012 contre 2.6 % observés en 2011. Comme les années précédentes, le taux de croissance en 2012 aura été soutenu par le maintien de la demande intérieure liée aux transferts courants sans contrepartie de la diaspora comorienne et les dépenses en investissement publics dans le secteur des infrastructures routières financées par les recettes provenant de la Loi sur la citoyenneté économique (LCE).

Promulguée en 2008, cette loi a pour objectif de relancer l'investissement en octroyant la nationalité comorienne, assortie d'un passeport, à tout ressortissant d'origine arabe souhaitant investir aux Comores. Elle devait permettre également de fournir la nationalité comorienne à des apatrides du Koweït en échange de compensations financières estimées à 200 millions USD. Le contenu de cette loi fait l'objet de nombreuses

controverses liées à l'absence de transparence dans la provenance et la gestion des ressources de la LCE et à son impact négatif sur le secteur privé comorien.

L'agriculture, l'élevage et la pêche (39.6 % du PIB) et les services, en particulier le commerce (27.5 % du PIB), avaient été les principaux facteurs de croissance en 2011. La contribution du secteur secondaire à l'économie est restée limitée (environ 10 %) en raison de l'absence d'un véritable tissu industriel local et d'importantes contraintes structurelles sur la production (coût des facteurs et coût de l'énergie non compétitifs, difficultés d'accès au financement, etc.).

L'annulation de la dette multilatérale des Comores - qui atteignait 349 % des recettes - consécutive à l'accession au point d'achèvement de l'Initiative PPTTE et la diminution drastique du service annuel de la dette qui en résultera² devrait permettre de libérer de nouvelles ressources et d'augmenter le taux d'investissement public qui devrait croître en volume de 8.6 % du PIB en 2013 et 9.1 % en 2014. Couplée à la mise en œuvre attendue de projets soutenus par les pays du Golfe dans le cadre des engagements de la Conférence de Doha de mars 2010 (agroalimentaire, pêche, transports, secteur financier, tourisme) et au maintien de montants substantiels d'aide au développement dans des secteurs clés tels que l'énergie, la baisse massive du stock de la dette pourrait modifier la structure de l'économie comorienne à court et moyen termes. Sur la base de ce scénario, les prévisions de croissance s'établissent respectivement pour 2013 et 2014 à 3.2 et 3.8 % du PIB.

Politiques macroéconomiques

Politique budgétaire

Confrontées à l'échéance de l'accession au point d'achèvement de l'Initiative PPTTE fin 2012 et à la nécessité de se conformer au respect strict des indicateurs en matière de finances publiques définis par le Fonds monétaire international (FMI), les autorités comoriennes appliquent une politique budgétaire axée sur l'amélioration des recettes, la maîtrise de la masse salariale et le maintien du niveau des dépenses en capital. Les estimations en matière de recettes pour 2012 s'élèvent à 57.76 milliards KMF (francs comoriens), contre 44.38 milliards en 2011, soit une augmentation de 30.1 %. Cette augmentation résulte d'une nette progression des recettes externes³.

Les dépenses en salaires ont représenté 33.6 % des dépenses publiques contre 37.2 % en 2011. Les efforts de rationalisation en matière de gestion des finances publiques (GFP) opérés depuis 2009 avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) et une politique volontariste de mobilisation des ressources publiques expliquent les progrès importants réalisés pour la collecte des recettes au plan intérieur. Les rentrées des impôts sur les revenus et sur les bénéfices et des impôts sur les biens et services ont ainsi augmenté respectivement de 22.1 % et de 43.2 %. Les recettes douanières ont, par contre, affiché une baisse de 12.7 % par rapport à 2011 à cause du ralentissement des débarquements de marchandises provoqué par les intempéries en mai 2012 et des problèmes récurrents de manutention dans le port de Moroni.

L'annulation de la dette multilatérale dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) combinée à l'octroi d'appuis budgétaires significatifs⁴ devrait ouvrir en 2013 un nouveau cycle budgétaire pour les Comores en facilitant la préparation de budgets d'intervention moins restrictifs et plus opérationnels, privilégiant l'investissement sur le fonctionnement et créant les conditions d'un élargissement de l'assiette fiscale.

Parallèlement, l'accélération de la réforme des entreprises publiques et leur privatisation à partir de 2014 dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) devrait permettre une diminution progressive des transferts financiers de l'État vers les entreprises publiques pour leurs dépenses de fonctionnement. Ces transferts ont représenté 4.1 milliards KMF en 2012, soit 7.3 % des dépenses publiques et 23.0 % de la masse salariale de la fonction publique. Au total, et sous réserve de l'existence de conditions économiques favorables, d'une poursuite de la politique de mobilisation des recettes intérieures et d'une priorité accordée aux dépenses publiques sur l'investissement, les Comores devraient se trouver en situation d'excédent budgétaire en 2013 et 2014.

Tableau 3 : Opérations financières de l'état (pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes totales (avec dons)	24.1	29.4	21.3	21.6	21.7	22.1
Recettes fiscales	11.1	11.4	12.4	12.7	13.1	13.4
Recettes pétrolières	-	-	-	-	-	-
Dons	9.9	14.7	7.1	7.1	6.8	6.9
Dépenses totales (et prêts nets) (a)	23.5	24.5	23.2	23.9	24.7	25.4
Dépenses courantes	18.4	16.8	15.5	15.9	16.1	16.3
Sans les intérêts	17.9	16.1	15	15.5	15.7	15.9
Salaires	9.2	9.1	8.6	8.7	8.6	8.6
Intérêts	0.6	0.7	0.5	0.4	0.4	0.3
Solde primaire	1.2	5.6	-1.4	-1.9	-2.7	-3
Solde global	0.6	4.9	-1.8	-2.3	-3	-3.4

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

Politique monétaire

Membres de la zone franc, les Comores ne disposent pas d'une politique monétaire indépendante. La priorité en 2012 a été accordée à la lutte contre l'inflation et à l'approvisionnement de l'économie en liquidités en fonction de son rythme de croissance. La masse monétaire a progressé de 6.1 % et les crédits à l'économie de 11.3 %. En revanche, les créances nettes de l'État ont enregistré une baisse de 58.2 %, en dépit d'une augmentation de 11 % des concours bancaires à l'économie. L'épargne liquide a augmenté de son côté de 7.4 %. Les avoirs nets extérieurs ont progressé de 10.6 % grâce aux ressources exceptionnelles provenant de l'application de la loi sur la citoyenneté économique.

À court terme, l'endettement de l'État vis-à-vis du système bancaire devrait demeurer contenu afin de ne pas créer un effet d'éviction sur le financement du secteur privé. Le coefficient des réserves obligatoires reste l'instrument principal de régulation de la liquidité. Porté à 30 % en 2010, il a été ramené à 25 % en 2011 pour tenir compte de la baisse graduelle de la demande de crédit dans un contexte de persistance de la surliquidité du système bancaire.

Les modifications ultérieures du coefficient continueront d'être dictées par la volonté de la BCC de pourvoir l'économie en liquidité, tout en préservant la stabilité des prix et celle du cadre macroéconomique. Les taux d'intérêt débiteurs applicables aux opérations de crédit (fourchette de 7 % à 14 %) et à la rémunération de l'épargne (taux minimum de 1.75 %) sont restés inchangés en 2012.

Coopération économique, intégration régionale et commerce

La détérioration du commerce extérieur s'est poursuivie en 2012. Les résultats des exportations agricoles ont été contrastés, confirmant leur caractère cyclique. D'où la nécessité de mettre en œuvre une stratégie *ad hoc* de manière à faire de ces exportations un véritable outil de développement économique pour le pays et les producteurs, tout en permettant de soutenir une politique mesurée d'endettement.

Si les exportations de girofle ont bénéficié d'une demande extérieure soutenue et d'une hausse de 23 % en valeur, la valeur des exportations de vanille a chuté de 11 % pour un volume de production stable. Les essences d'ylang-ylang (à l'exception de la qualité première), ont enregistré une forte baisse à la fois en quantité (37 %) et en valeur (22 %) liée à la crise de la zone euro, principal marché extérieur pour ce produit utilisé dans l'industrie de la parfumerie et du cosmétique.

La valeur CAF (coût, assurance et fret) des importations s'est accrue de 11 % en 2012 en raison de la hausse des prix unitaires des denrées importées, et malgré une baisse des volumes de 2 %. Les plus fortes augmentations ont concerné les produits alimentaires (sucre, viande, poissons, farine, produits laitiers) (+17 %), les produits pétroliers (+68 %) et les produits pharmaceutiques (+122 %).

La balance commerciale devrait continuer à se dégrader en 2013 et 2014 par suite de l'augmentation prévisible des importations liées au démarrage d'investissements dans le secteur des infrastructures, du maintien d'une demande intérieure forte et d'une stagnation des exportations autour de 2.4 % du PIB en moyenne. Le déficit du compte courant devrait s'élever en 2012 à 14.7 % du PIB, contre 13.6 % en 2011, et persister en 2013 et en 2014.

Les résultats des Comores en matière d'intégration régionale sont demeurés incertains en 2012. Malgré l'adhésion du pays au Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa) en 2006, les échanges avec cette communauté régionale restent limités faute d'une stratégie claire de la part des autorités pour dynamiser les exportations et aider les exportateurs. Sans progrès sur ce plan, cette tendance devrait se poursuivre en 2013 et 2014. La majeure partie des exportations restera destinée à l'Union européenne (UE) (57 % du total) et les importations, notamment pétrolières (35 % des importations), continueront à provenir des pays du Golfe, en particulier du Koweït, ce qui conduit à s'interroger sur la stratégie des Comores en matière de commerce international comme de l'utilité de son appartenance au Comesa.

Tableau 4 : Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2004	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Balance commerciale	-15.5	-30.1	-32.4	-29.3	-30.6	-31.2	-32.1
Exportations de biens (f.o.b.)	5.6	2.3	2.5	2.6	2.6	2.5	2.3
Importations de biens (f.o.b.)	21.1	32.3	34.9	31.8	33.1	33.7	34.4
Services	-1.4	-5.4	-5.9	-4.6	-4.2	-3.6	-2.7
Revenu des facteurs	-1	0	-0.6	-0.3	-0.2	-0.1	-0.1
Transferts courants	12.3	26.2	28.5	20.6	20.3	19.1	17.6
Solde des comptes courants	-14.4	-9.2	-10.4	-13.6	-14.7	-15.8	-17.3

2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932821610>

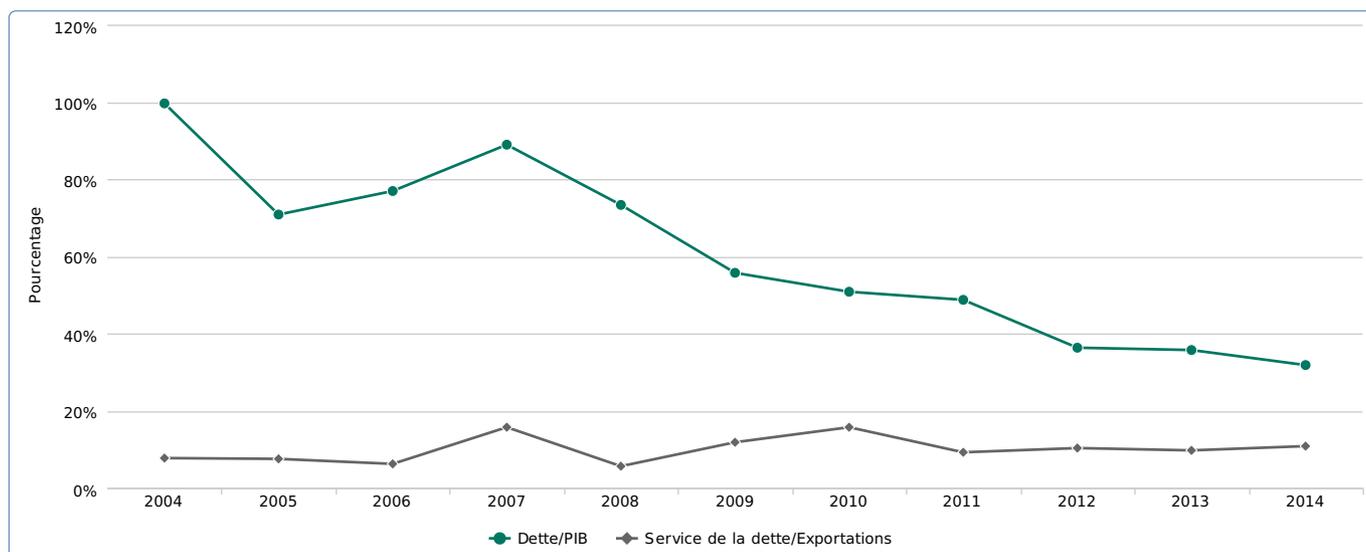
Politique de la dette

Les Comores ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE le 17 décembre 2012, ouvrant la voie à une annulation de leur dette multilatérale dans le cadre de l'IADM. En conséquence les ratios d'endettement devraient nettement s'améliorer à court et moyen termes. Le ratio de la dette sur les exportations est passé de 343 % en 2009 à 143 % en 2012. Au cours des cinq prochaines années, il s'établirait à 58 %.

L'analyse de sensibilité de la dette à long terme laisse toutefois prévoir que, après l'allègement au point d'achèvement, les Comores demeureront vulnérables aux chocs extérieurs. L'engagement du gouvernement à maintenir la discipline budgétaire et à accroître les recettes publiques, conjugué à la poursuite des réformes structurelles dans les entreprises publiques, devraient contribuer à préserver la soutenabilité de la dette à long terme des Comores.

La résolution de la crise de la dette extérieure ne doit cependant pas occulter la question récurrente de la persistance d'une importante dette intérieure estimée à 13 milliards KMF, soit 7.5 % du PIB et 57 % des recettes intérieures. De nouvelles disponibilités budgétaires à partir du premier trimestre 2013 pourraient inciter le gouvernement à entamer les négociations en vue d'apurer une partie de la dette intérieure avec les principaux acteurs concernés⁵.

Figure 2 : Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations 2013



2012 : estimations ; 2013 et années suivantes : prévisions.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932815929>

Gouvernance économique et politique

Secteur privé

Malgré l'assistance technique fournie par la SFI, la situation du secteur privé a continué de se dégrader en 2012. Les Comores ont maintenu leur 158^e rang dans le classement *Doing Business* de la Banque mondiale sur un total de 183 pays. L'amélioration du climat des affaires est entravée par l'absence de dialogue stratégique entre l'État et les acteurs du secteur privé, par l'absence d'infrastructures de soutien économique, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie, par les difficultés d'accès aux services financiers (crédit à moyen et long termes, fonds de garantie) et non financiers (conseil, comptabilité, formation, etc.), enfin par l'absence de main d'œuvre qualifiée.

La mise en place de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI) au début de 2010, n'a eu, pour l'heure, que peu d'effets sur le développement du secteur privé en raison d'un positionnement institutionnel inadéquat et d'un manque de moyens d'action. Le guichet unique censé faciliter et accélérer la création d'entreprise n'est toujours pas opérationnel.

Secteur financier

Le système bancaire a connu un essor important depuis 2008 avec l'entrée en activité de deux nouvelles banques, Exim Bank et la Banque fédérale du commerce (BFC). Les Comores possèdent également un secteur de la microfinance. Composé de deux réseaux : Sanduk et Meck particulièrement actifs, il contribue à accroître la couverture du pays par les systèmes financiers nationaux et à faciliter l'accès au crédit et à l'épargne à l'ensemble de la population.

En termes de parts de marché, les banques contrôlent 44.3 % des dépôts et les institutions de microfinance 34.4 %. Les quatre principales banques assurent 59.7 % du financement de l'économie contre 28.5 % pour les deux réseaux de microfinance. L'encours des crédits douteux a continué de baisser en 2012 pour tomber à 12.7 % du total des encours.

Gestion du secteur public, institutions et réformes

Le gouvernement entré en fonction en juin 2011 a pris plusieurs mesures positives en matière de gouvernance et de transparence financière. Ainsi a été mise en place une commission de lutte contre la corruption et abrogés un certain nombre de marchés publics concédés hors appel d'offre à des investisseurs étrangers par le précédent gouvernement, dont la concession de la gestion du port de Moroni au groupe Gulfcom.

La réforme de l'État et sa modernisation entamée avec l'appui des partenaires au développement a connu quelques avancées en 2012, notamment en matière de GFP et, au plan institutionnel, avec la mise en place de la section des comptes de la Cour suprême. La réforme des entreprises publiques a été illustrée par l'appel d'offre international pour la privatisation de Comores Telecom qui constituait l'une des conditions permettant l'accès au point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE. La politique de privatisation ou de mise en concession des principales entreprises détenues par l'État devrait se poursuivre en 2013 et 2014 afin d'accroître la compétitivité de l'économie comorienne, notamment dans le secteur de l'énergie.

Gestion des ressources naturelles et environnement

Les Comores possèdent une riche biodiversité marine et terrestre, mais elle est soumise à des menaces de tous ordres.

Les sols sont fragiles et vulnérables à l'érosion. L'agriculture extensive se traduit par une mauvaise occupation des sols. Les principales villes, et la majorité de la population, sont concentrés sur la frange côtière. La croissance démographique exerce une pression foncière grandissante : avec 450 habitants au kilomètre carré, Anjouan connaît, par exemple, une des densités les plus élevées d'Afrique. La législation environnementale est dépassée ou insuffisamment appliquée. Les infrastructures sont construites à moins de six mètres au-dessus du niveau de la mer, en l'absence de règles et normes de protection contre les risques climatiques.

Les Comores ont adopté en 2006 un Plan national d'adaptation au changement climatique (PANA) qui constitue le cadre de référence en matière de politique environnementale durable. Mais sa mise en œuvre est suspendue au déblocage des fonds par les donateurs.

Contexte politique

Au cours des trois dernières années, les Comores ont réalisé des avancées notables sur la voie de la normalisation politique. En dépit de quelques soubresauts, le climat politique est demeuré stable en 2012. Depuis juin 2011, le gouvernement nommé par le président Ikililou Dhoinine exerce le pouvoir.

Sans remettre en cause les grands équilibres institutionnels du pays, l'actuel président inscrit son action dans une volonté de rupture par rapport à son prédécesseur : plus grande transparence dans la gestion des affaires économiques, réformes pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance économique et financière.

Contexte social et développement humain

Développement des ressources humaines

L'évaluation des éventuels progrès enregistrés pour atteindre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) est rendue difficile par l'absence de tout dispositif de suivi. Concernant la santé et l'éducation, la tendance pour les Comores est plutôt positive. Le taux net de scolarisation était évalué à 77.3 % en 2012, en très légère augmentation sur 2010. La parité filles/garçons évolue actuellement dans un intervalle satisfaisant, mais imparfait, de 0.9 à 1.

Le taux de vaccination pour les principales endémies telles que la tuberculose et le choléra était estimée en 2011 à 80.3 %. La qualité des infrastructures sanitaires s'est détériorée en raison de la pénurie d'investissements qui permettraient de rénover les installations et de remplacer les équipements défectueux. Le taux de prévalence du VIH/SIDA se maintient à un niveau relativement bas estimé à 0.8 %. Mais ce chiffre doit être considéré avec précaution compte tenu du manque d'enquêtes épidémiologiques récentes. Par ailleurs, des cas de maladies infantiles liées à la malnutrition ainsi que des cas de lèpre ont été détectés sur l'île d'Anjouan en 2011.

Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCR) 2009-14 constitue l'outil principal guidant l'action publique en la matière. Selon les estimations officielles, 37 % des ménages et 44.8 % des personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Mais l'indice de la pauvreté varie d'une île à une autre. Il est généralement plus élevé dans les zones rurales. Les programmes spécifiques de protection sociale consacrés aux plus pauvres et financés sur les ressources publiques sont limités en raison des fortes contraintes budgétaires. L'État subventionne un ensemble de produits de première nécessité (riz, huile, etc.).

Les efforts pour réduire la pauvreté se heurtent au taux de natalité très élevé aux Comores qui pèse sur la distribution du revenu des ménages. (La taille moyenne des ménages comoriens est en effet de 6.3 personnes). Les envois de fonds des émigrés : 22.5 % du PIB en 2012, jouent cependant un important rôle d'amortisseur social, notamment dans les zones rurales où ils permettent de pallier l'absence de services publics de proximité (écoles, dispensaires) et de soutenir le revenu et la demande des ménages.

Égalité hommes-femmes

Des inégalités persistent entre les hommes et les femmes aux Comores. Le dernier indice de développement du genre (IDG), publié en 2007, qui évalue la situation respective des hommes et des femmes en matière d'éducation, de santé et de revenu, s'élevait à 0.571 contre 0.576 pour l'Indice de développement humain (IDH).

En matière de taux d'activité, de rémunération, de propriété des entreprises, de régime foncier et de propriété des biens, d'importantes inégalités existent au détriment des femmes. Le taux de dépendance des femmes chefs de foyer, qui constituent 50.4 % de la population, est de 3.9 contre 3.4 pour les hommes. Le taux de participation des femmes à l'activité économique est de 17.4 % contre 32.8 % pour les hommes. Les femmes sont, par contre, les principales bénéficiaires des prêts accordés par le secteur de la microfinance.

Mais elles demeurent peu visibles dans la vie politique. Officiellement l'action publique et les lois encouragent l'égalité entre les sexes, mais leur application laisse à désirer en l'absence de tout mécanisme de suivi.

Analyse thématique : Transformation structurelle et ressources naturelles

Petit archipel de 1 660 km², les Comores n'en disposent pas moins d'un potentiel important en matière de ressources naturelles : eaux de surface et souterraines liées à la bonne pluviométrie moyenne (entre 1 500 et 8 000 mm) à partir desquelles développer de l'énergie hydroélectrique ; niveau de radiation solaire susceptible d'alimenter des installations thermiques ou photovoltaïques destinées à la production d'énergie solaire de masse ; réservoirs géothermiques exploitables dans les zones du volcan Karthala et du plateau de la Grille.

Le pays bénéficie aussi d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité extrêmement riche susceptibles d'inspirer une stratégie touristique ambitieuse et respectueuse de l'environnement en combinant des infrastructures d'un haut niveau de qualité et des petites unités à vocation écotouristique sur le modèle des pays anglophones de l'Afrique de l'Est comme le Kenya ou la Tanzanie (y compris le Zanzibar).

Le secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche constitue la principale base économique des Comores. Concernant les cultures de rente, les Comores sont l'un des premiers producteurs au monde d'ylang-ylang (50 tonnes en 2011), de vanille de qualité *bourbon*⁶ (40 tonnes en 2011) et de girofle (4 500 tonnes en 2011). Les fortes fluctuations enregistrées sur les prix à l'exportation de ces produits et l'absence de mécanismes de stabilisation ont conduit progressivement les agriculteurs comoriens à délaisser les cultures de rente pour l'agriculture vivrière plus rémunératrice.

L'agriculture aux Comores est le fait de petites exploitations familiales travaillant de manière artisanale. La productivité du secteur demeure extrêmement faible faute de recours aux technologies appropriées, de formation, d'accès au crédit, et à cause d'une utilisation peu efficace des ressources publiques, au demeurant limitées par les contraintes budgétaires. L'absence de cadastre et une gestion du foncier faisant prévaloir les intérêts individuels sur l'intérêt collectif constituent un frein important au regroupement des terres, première étape vers la modernisation et le développement d'une agriculture à vocation commerciale⁷.

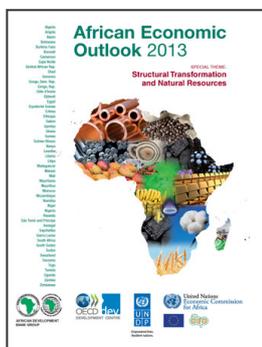
Les Comores disposent d'un important potentiel exploitable en ressources halieutiques estimé à 33 000 tonnes par an et constitué d'espèces démersales et pélagiques⁸. Le secteur fournit environ 16 000 emplois directs et indirects et aurait un impact sur plus de 10 % de la population. Sa contribution au PIB est estimée à 21 % et il fournit 5 % des recettes de l'État en devises à travers les versements compensatoires effectués par l'UE au titre des licences accordées aux sociétés de pêche européennes. Globalement, la pêche relève essentiellement du domaine artisanal malgré la présence de quelques unités semi-industrielles. Mais, à l'instar de l'agriculture, la pêche souffre d'un manque de soutien de la part de l'État.

Depuis l'accession à l'indépendance en 1975, l'économie des Comores n'a pas enregistré de mutation structurelle. Elle reste dominée par le secteur agricole et les services (petit commerce, services bancaires). Les activités industrielles sont réduites à la portion congrue. 95 % de la consommation locale est importée. L'appartenance des Comores à la zone franc et la bonne tenue du franc comorien constituent une prime à l'importation au détriment des productions locales. Au surplus, le faible niveau de taxation des importations et l'absence de dispositifs financiers permettant de soutenir les investisseurs mais ne favorisent pas le développement d'activités locales de transformation basées sur l'exploitation raisonnée de ressources naturelles, en particulier dans le domaine agroalimentaire.

À cette absence de changements structurels s'ajoute un défaut de vision prospective à long terme⁹ et un manque de cadres institutionnels et réglementaires sectoriels susceptibles d'accompagner et de guider l'exploitation durable des ressources naturelles. Sans vision stratégique, les bases économiques des Comores, que sont en particulier l'agriculture et la pêche, ne peuvent prétendre à une professionnalisation et une modernisation de nature à doper la croissance et à créer des emplois.

Notes

1. Dans ce domaine, les Comores passent du 171^e rang au 168^e rang en 2013.
2. L'analyse de soutenabilité de la dette conduite par le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) prévoit un ratio dettes sur exportations de 58 % sur la période 2013-18.
3. Provenant principalement de la LCE.
4. FMI, Banque mondiale et BAfD notamment.
5. 77 % des arriérés concernant le paiement de salaires de la fonction publique sur la période 1995-2008.
6. Les deux autres producteurs étant Madagascar et la Réunion.
7. La question foncière est cependant moins prégnante sur l'île d'Anjouan notamment sur le plateau du Nioumakélé, principale zone de production agricole de l'île, où des pratiques traditionnelles de mise en commun des terres dans le cadre de pratiques d'embocagement existent.
8. Ce potentiel a été estimé en 1970 par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la base d'estimations sur la productivité des eaux dans des régions similaires à celles des Comores. Ce dernier n'a cependant jamais été réactualisé.
9. Le Commissariat général au Plan (CGP) ne dispose actuellement pas des moyens nécessaires pour mener à bien cette mission qui relève de sa compétence.



Extrait de :
African Economic Outlook 2013
Structural Transformation and Natural Resources

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE, *et al.* (2013), « Comores », dans *African Economic Outlook 2013 : Structural Transformation and Natural Resources*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2013-19-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.